



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/590  
8 août 1997

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS  
et FRANÇAIS

---

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

RECTIFICATIF 1 AU PROJET DE LA SERIE 04 D'AMENDEMENTS  
AU RÈGLEMENT No. 14

(Ancrage des ceintures de sécurité)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa sixième session, suite à la recommandation du Groupe de travail à sa cent-douzième session. Il a été établi sur la base du texte approuvé (TRANS/WP.29/566, par. 107 et 139).

\_\_\_\_\_

Paragraphe 5.5. à 5.5.2., à supprimer.

Paragraphe 5.6. et 5.6.1., renuméroter 5.5. et 5.5.1.

Paragraphe 5.6.2., renuméroter 5.5.2. et la référence au "paragraphe 5.6.1." modifier "paragraphe 5.5.1." (deux fois)

Paragraphe 5.6.3., renuméroter 5.5.3.

Paragraphe 7.1., la référence aux "paragraphe 5.4.3.6. et 5.4.3.7." modifier "paragraphe 5.4.3.6."

\_\_\_\_\_